Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260629-13_2026CCAS-DE

Commune de PLOUGONVELIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	Séance du 29 JUIN 2026 **OBJET :** Portage de repas : autorisation de signature du marché
DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : – En exercice : 13 – Présents : 10 – Votants : 12	L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 18 Heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Mézou Vilin de PLOUGONVELIN, sous la présidence de Monsieur Stéphane CORRE. **Etaient présents** : Stéphane CORRE, Sylvie LE RU, Claire LIDOUREN, Marine LE HIR, Marine CARON-TASSIN, Gwenaelle RIOUAL, Lisette COCAIGN, Lionel BATHELIER, Philippe DE CLARENS, Loïc LE GOFF. **Procurations :** GUILLOTEAUX Gaëlle à Sylvie LE RU et HENRY Laurianne à Claire LIDOUREN. **Absent :** Eliane BERGOT Secrétaire : Marine CARON-TASSIN

La société « Brest'Mêm restauration » assure depuis 2023, pour le compte du CCAS, la prestation de portage à domicile pour les personnes âgées et dépendantes.

Cette société se trouve contrainte de cesser ses activités de production et de distribution et de résilier le contrat actuel à la date du 6 juillet 2026.

Soucieux de maintenir une prestation portage de repas au service de ses administrés, le CCAS proposera à compter de cette date une nouvelle formule, en lien avec l'association « Amitiés d'Armor », qui produit les repas à l'EHPAD du Conquet.

Il s'agit d'un accord-cadre conclu pour une durée de 1 an, sans minimum et avec un maximum de 59 999€ HT.

A la place d'une formule « à la carte », sera proposée une formule de « paniers de base », constitués des composantes suivantes :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260629-13_2026CCAS-DE

1. un potage,
2. deux entrées. Pour les entrées de crudités, l'assaisonnement sera servi à part,
3. un plat protidique (viande, volaille, poisson, œufs) et une garniture (féculents et/ou légumes),
4. un fromage,
5. deux desserts.

Du pain accompagnera le repas : un pain individuel et du beurre seront fournis en sus des 5 composantes ci-dessus.

Le coût du panier s'élève à 14.50€ (non assujettis à TVA), quel que soit le régime (normal ou spécial), **sachant que le CCAS maintiendra une participation sociale pour les revenus inférieurs à 25 000€/an**.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité, la nouvelle formule du portage de repas auprès de l'association « Amitiés d'Armor » au Conquet, et d'autoriser le Président,ou son représentant, à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré en Mairie le 29 juin 2026
Pour copie conforme à PLOUGONVELIN, le
Le Président du C.C.A.S
Stéphane CORRE
Pour La Présidente du C.C.A.S
Sylvie LE RU
Adjointe aux Affaires Sociales

MAIRIE DE PLOUGONVELIN
CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
(Finistère)

Délibération rendue exécutoire
par publication ou notification
à compter du
Le Président du C.C.A.S
Stéphane CORRE
Pour La Présidente du C.C.A.S
Sylvie LE RU
Adjointe aux Affaires Sociales